



TRAVAUX RUE DES IMMEUBLES INDUSTRIELS

Quoi ?

- ⚠ Reprise du stationnement,
- ⚠ Création d'un passage piétons
- ⚠ Renforcement de l'offre de zone de livraisons et d'arceaux vélos

Où ?

Rue des Immeubles Industriels

Quand ?

A partir du 8 avril 2026

Comment ?

- ⚠ Reprise du marquage

Les impacts :

A partir du 8 avril 2026 :

- ⚠ Effacement de l'ancien et réalisation du nouveau marquage sans gêne de la circulation
- ⚠ Maintien des accès aux riverains, aux services, aux véhicules de secours et aux véhicules
- ⚠ Reprise du stationnement du quartier pour maintenir l'offre de zone de livraisons, d'arceaux vélos et de places pour les personnes en situation de handicap

Contacts

RÉALISATION ET MAÎTRISE D'ŒUVRE

VILLE DE PARIS
DIRECTION DE LA VOIRIE ET DES DÉPLACEMENTS
SECTION TERRITORIALE DE VOIRIE – NORD EST
39, QUAI DE SEINE, PARIS 19^E
TÉL. 01 53 38 69 00

ENTREPRISES
FAYOLLE / SIGNATURE

Plus d'infos
sur paris.fr/chantiers
et au 3975* *COÛT D'UN APPEL LOCAL

